

CONSEIL MUNICIPAL / PROCÈS VERBAL

SESSION ORDINAIRE DU 14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire.

Nombre de conseillers	15
Présents	9

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(s) non excusé(s)</i>	<i>Pouvoirs</i>
ARNOUX Jean-Pierre	X			
ANDRE Patricia		X		COURTIN Sandrine
CABO Alexandre	X			
CABO Mickaël		X		
CHAPIER Karine	X			
CHAPIER Franck		X		CHAPIER Karine
CHERRUAU Didier	X			
COURTIN Sandrine	X			
GAUTIER Bénédicte		X		LOQUINEAU A.
GOUSSAY Sarah		X		CABO Alexandre
GUILLARD Michaël	X			
GUILLARD Nicolas	X			
LOQUINEAU Angélique	X			
MIDAVAINÉ Virginie	X			
YVON Anne-Laure		X		CHERRUAU Didier
TOTAUX	9	6		

Convocation du 6 mai 2024

Monsieur le Maire ARNOUX Jean-Pierre constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures et 30 minutes.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : Sandrine COURTIN

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 15 avril 2024

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 26 janvier 2024 au 18 février 2024 selon les modalités suivantes :

- Cahier des doléances déposé en mairie après information du public par annonce dans le journal local (NR du Loir et Cher) et Panneau Pocket.

Zones concernées :

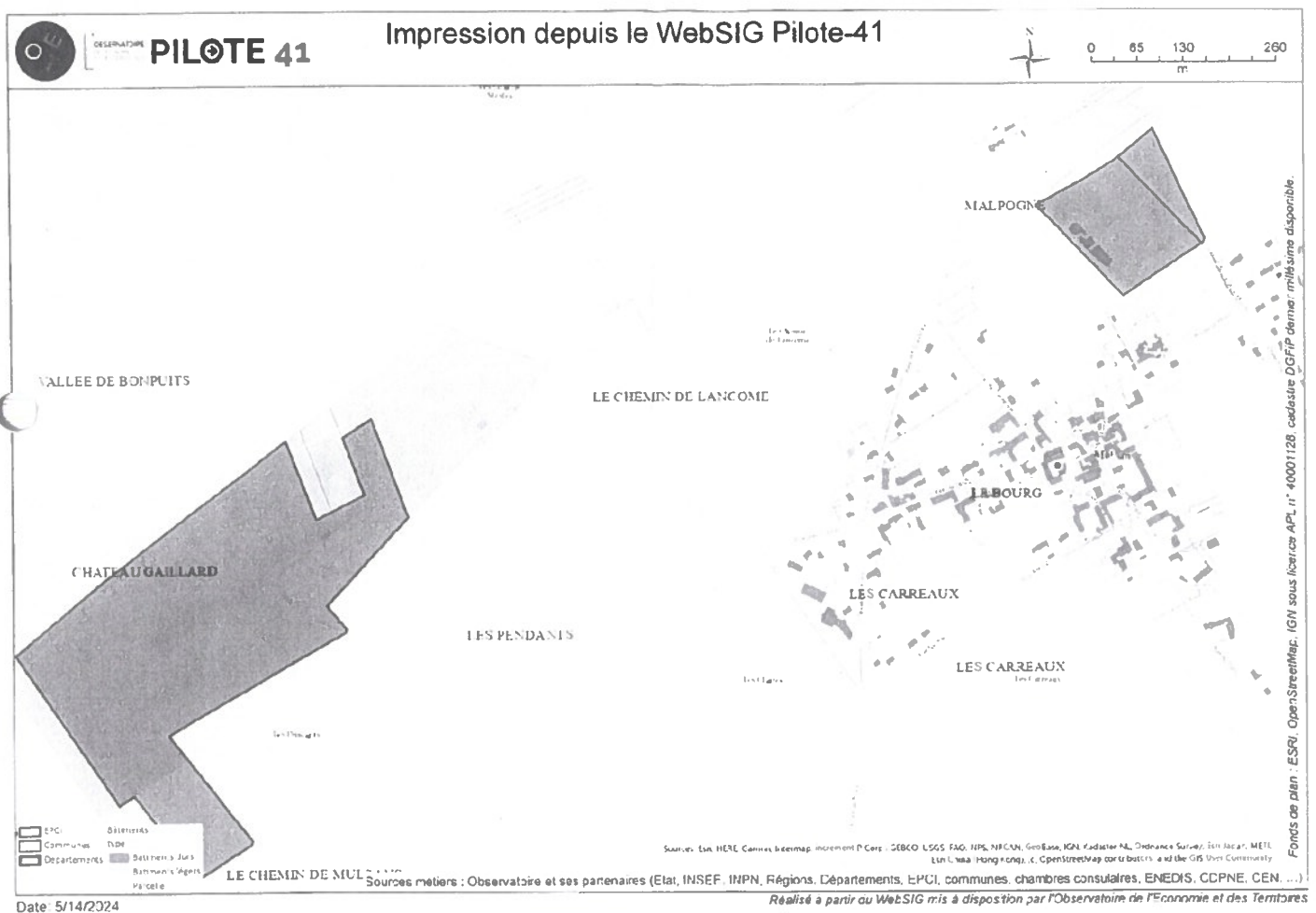
- ZAEnR photovoltaïques, centrale PV au sol, parcelle ZX18, surface de 23 119 m² et parcelle ZX 19, surface de 6 033 m².
- Champ photovoltaïque, parcelle YE 43, surface 145 228 m²

Monsieur le Maire soumet ces propositions de zone à délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention :

- Définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées, figurant en annexe à la présente délibération.

Charge le Maire de transmettre, au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT, les zones identifiées.



**DÉLIBÉRATION
2024-021**

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES

Le maire rappelle au Conseil Municipal une précédente réunion de conseil où avait été évoqué que dorénavant les locataires feraient le ménage de la salle et des annexes.

Pour éviter toute ambiguïté, il propose que soit demandé maintenant un chèque caution de 60 € au cas où le ménage ne serait pas fait correctement en plus du chèque caution de 500 € pour la location de la salle en elle-même.

Les tarifs de la salle des fêtes ne changent pas à savoir :

	Habitant commune	Habitant hors commune
Week-end	220 €	300 €
Journée hors week-end	100 €	140 €

Ce nouveau règlement s'appliquera à compter du **1^{er} septembre 2024** :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de valider les nouvelles conditions de location.

**DÉLIBÉRATION
2024-022**

TARIFS CONCERT ÉGLISE LE 24 MAI 2024

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour le concert du 24 mai 2024 en l'église de Mulsans.

Le Conseil Municipal valide les tarifs suivants :

- Adultes : 10 €
- Enfants – 12 ans : 5 €
- Enfants – 5 ans : gratuit

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ❖ *Le Maire informe le Conseil Municipal que les chicanes provisoires route de Blois seront installées à compter du 22 mai jusqu'au 28 juin environ*
- ❖ *Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancien bureau des adjoints qui est prêté actuellement au comité des fêtes aura prochainement un accès direct par la porte qui donne sur le parking. En effet, les volets seront repeints par l'employé communal. La porte d'accès qui est située dans la mairie sera fermée par une serrure à clé.*

- ❖ *L'information pour le recrutement des jobs d'été va avoir lieu prochainement. Cette année les jeunes de 16 ans à 19 ans pourront postuler.*
- ❖ *Une élue rapporte que de nombreux arbres du terrain jouxtant le cimetière sont en mauvais état et qu'il faut prévoir, avant travaux éventuels, un bilan précis. Le Conseil Municipal se rendra sur place le 5 juin à 18h 30.*

Fin de la séance : 19h 25

Le Maire

Jean-Pierre ARNOUX



Le secrétaire de séance

Sandrine COURTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sandrine Courtin", positioned below the name of the secretary.